



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
des pêches maritimes

## Demande de correction à posteriori des données du journal de pêche électronique (ERS V1)3



N° 15108\*01

Arrêté du 10 janvier 2012 - NOR : AGRM1131385A (J.O. du 24 janvier 2012)

A transmettre dûment complété à la DML du port d'immatriculation OU, en cas d'appartenance à une organisation de producteurs (OP), à cette OP.

<b>INFORMATIONS DEMANDEUR</b>			
Mme <input type="checkbox"/> - M. <input checked="" type="checkbox"/>	Nom : KERZERHO		Prénom : VINCENT
Organisation / armement : SAPMER			
Adresse : Darse de pêche - Magasin 10 - BP 2012 - 97823			
E-mail : operation-thon@sapmer.com	Téléphone :	Fax :	
<b>INFORMATIONS NAVIRE</b>			
Nom : MANAPANY	Immatriculation extérieure : Di 929 204	Quartier d'immatriculation : DZAUDZI	DML d'immatriculation : DM-SOI LA REUNION
Numéro CFR : FRA000929204	Indicatif d'appel radio (IRCS) : FLSZ	OP* : ORTHONGEL	
<b>DETAL DE LA DEMANDE</b>			
Motif : Régularisation des captures suite erreur automatique message LAN. Perte/disparition d'une partie du stock bord lors de la déclaration de transfert de cuves vers cales (message RLC)			
Numéro de marée :		Date début marée : 16/10/2013	Date fin marée : 01/10/2013
Numéro du message : 00E20190708033800		Type de déclaration(s) ERS concernée(s) : DEP <input type="checkbox"/> - FAR <input type="checkbox"/> - RTP <input type="checkbox"/> - LAN <input checked="" type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/> préciser :
Date et heure de l'événement (UTC) : 08/10/2019 à 10:48			
Descriptif détaillé : * Le cas échéant			
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Première marée du MANAPANY suite à l'installation de la nouvelle version logicielle du Logbook électronique ERS-V3.</li> <li>● Le Capitaine du MANAPANY, comme les Capitaines des autres thoniers, ont constaté la disparition/perte d'une partie de leur stock bord ERS-V3 lors de la déclaration de transferts de captures des cuves vers cuves ou des cuves vers les cales du navire (nouvelle fonctionnalité logicielle → messages RLC/TRC). Dans l'attente d'une modification éventuelle ou mise à jour de cette fonctionnalité, consigne a été donnée aux navires de ne plus effectuer les messages RLC/TRC pour ne pas perdre leur stock bord lors de la génération automatique du message LAN, et donc fausser les déclarations de captures. DPTA/AGILTECH/Formatrice ERS-V3 ont été informés par mail du 18/06/2019.</li> <li>● Captures à prendre en compte (LAN) : YFT = 430.457 kg / SKJ = 24.187 kg / BET = 11.253 kg</li> </ul>			
Je soussigné(e).		<b>Cadre réservé à l'organisation de producteurs *</b>	
Mme <input type="checkbox"/> - M. <input checked="" type="checkbox"/>		Cadre réservé à l'administration	
certifie que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont complets et exacts.		Date d'instruction : 23/07/2019	
Date : 22/10/2019		Demande recevable : OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
<b>SAPMER</b> <b>Vincent KERZERHO</b> Signature : Responsable des Opérations Adjoint Pôle Thon 9 Rue du professeur Legendre 29900 Concarneau Mail : vkerzerho@sapmer.com		Signature représentant : 	
		Date de validation : .. / .. / ....	
		Cachet DML :	

\* : le cas échéant

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire.  
Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire du formulaire.